

Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste

Society and Order: On Some Forms of Racist Ideology

Colette GUILLAUMIN

Volume 24, Number 2, Fall 1992

Racisme, ethnicité, nation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001319ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001319ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

GUILLAUMIN, C. (1992). Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste. *Sociologie et sociétés*, 24(2), 13–23.
<https://doi.org/10.7202/001319ar>

Article abstract

This paper sets out to demonstrate that an ideological form, that is, a vision of the world anchored in the materiality of de facto relationships and oriented toward concrete practices (in this case, racist ideology) can be approached from three levels of social reality 1) The banal level of the evidence, infra-conscious, or, in any case, unquestioned. 2) The socially broader level of the explicit. As interpretation of reality, it is expressed in articulated and clear discourse. 3) Finally, the level at which the obviously political project aims at putting the state at its disposal, and in so doing, organizes it so as to bring about a radical separation between humans.

Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste



COLETTE GUILLAUMIN

LES RAPPORTS DITS RACIAUX. DE QUOI PARLE-T-ON ?

Certains rapports sociaux sont dits « raciaux ». Par souci de décence, cette formulation est parfois euphémisée sous celle, plus acceptable, et d'ailleurs ambiguë, de rapports « ethniques ». Ethnique et racial ne sont pas strictement synonymes (à supposer que deux mots puissent jamais l'être). Ils ne sont pas non plus contemporains. Pour mémoire, le terme « race » est ancien, les dictionnaires le repèrent dans les langues latines à l'époque de la Renaissance. Il avait alors un tout autre sens que celui que nous lui connaissons aujourd'hui ; là où les régimes monarchiques entendaient par « race » les grandes lignées aristocratiques, les temps modernes — et cela depuis le XVIII^e siècle au plus tôt et massivement depuis le XIX^e siècle — y voient de grands groupes d'hommes présentant des caractères somatiques communs. Ces grands groupes n'ont plus rien de familial ni d'aristocratique.

Le terme « ethnique » est lui beaucoup plus récent. Sa référence grecque (*ethnos*) en montre l'origine lettrée ou scientifique. Censé désigner des groupes humains définis par leur cohésion culturelle et dont, par ailleurs, les liens politiques peuvent être divers, il ne comporte pas en principe d'implication somatique. Plus complexe est l'adjectif « ethnique », qui a lui-même une histoire propre antérieure de deux siècles : il date de la moitié du XVIII^e siècle, alors qu'« ethnique » remonte à la première moitié de notre siècle. « Ethnique » était à son origine un équivalent de « racial » ; il porte donc, qu'on le veuille ou non, une coloration somatique malgré la présumée limpidité du mot *ethnie* dont il est la forme adjectivale. Et le fonctionnement social est rusé : ce n'est pas tant le terme « ethnique » qui, en gommant les pré-supposés biogénétiques, a relayé le terme « race », que le sens du terme « race » qui a subrepticement réinvesti « ethnique ». L'usage banal montre qu'il est grevé d'une croyance implicite — ou parfois explicite — dans le caractère bio-héréditaire des traits sociaux et psychologiques.

Mais quelle que soit l'expression utilisée, il s'agit de nommer des groupes qui présentent des traits spécifiques différenciés : une langue commune, une histoire partagée (ou le mythe d'une telle histoire), une religion, une nation d'origine (ou un mythe national), etc. Ensemble qui était nommé « race » de façon tout à fait courante et banale au cours du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Le terme « ethnique » a pris en charge cet ensemble, de façon volontariste, car en principe moins chargé de lourds implicites liés aux doctrines racistes et aux régimes politiques qui avaient mis en œuvre une « politique raciale », c'est-à-dire une intervention sur les groupes humains allant de la

ségrégation à l'élimination physique, comme à la construction planifiée d'un groupe présentant certaines caractéristiques physiques corporelles. Ce fut le cas de la fabrication d'«Aryens» par l'État nazi. Aujourd'hui, l'usage du terme «race» est pratiquement abandonné en ce qui concerne la désignation des groupes concrets, empiriquement descriptibles, engagés dans le réseau des relations sociales des sociétés contemporaines dites «multi-ethniques», «pluri-ethniques», etc.

Il n'en reste pas moins que, quel que soit le terme usité pour désigner les groupes, l'appréhension idéologique continue de poser des groupes pourvus d'une «essence» propre, productrice de conduites et de qualités spécifiques inscrites dans la chair et le sang, bref de cela même qui, au long du XIX^e siècle et du nôtre, répond à la notion de «race»¹.

REMARQUES HISTORIQUES

L'affirmation qui veut que les groupes socio-humains sont en essence particuliers, qu'ils sont hétérogènes les uns aux autres et, qui plus est, que fondamentalement il s'agirait d'une réalité génétique, héréditaire s'est construite pendant plus d'un siècle. Ce n'est pas, contrairement à ce que prétend le sens commun, une affaire «immémoriale». Elle s'est appuyée d'abord sur une «mise en science» des phénomènes observables qui a été la grande entreprise des XVIII^e et XIX^e siècles. C'est dans le courant du XVIII^e siècle que les sciences ont inauguré une catégorie nouvelle de classification de l'humanité : les races. Partie importante, sans aucun doute, mais partie seulement, d'un développement de la connaissance qui faisait de la description et de l'analyse du monde matériel, désormais émancipée de sa référence théologique, une formidable conquête ; la recherche anthropologique, à la fois celle qui décrit le corps humain et celle qui s'intéresse aux diverses formes sociales dans lesquelles l'humanité s'incarne, prend alors un essor bouleversant. N'oublions pas non plus (ce qui est important pour notre propos) c'est le moment où la mainmise matérielle de l'homme (occidental) sur le monde prend une ampleur et une forme systématique jamais encore connue, où l'exploration du monde, la reconnaissance de terres, l'établissement de colonies — d'abord marchandes puis de peuplement — associent le développement des techniques (de navigation, de culture, d'administration, de cartographie, de taxinomie, de machinerie...) au développement de la connaissance. L'analyse comme la description du monde sont alors associées étroitement aux nécessités techniques. La possession du monde est un travail technique et scientifique, et les retombées en sont intellectuelles et idéologiques. Tout aussi important a donc été le développement concurrent et de la maîtrise technique du monde matériel, et des sciences de la nature. Cet ensemble entraînait et impliquait une description des diverses formes de socialité que pratiquait l'espèce humaine. Depuis les grands récits d'exploration et de voyages autour du monde qui ont connu au XVIII^e siècle une courbe exponentielle après leur premier développement au XVI^e siècle, jusqu'aux considérations philosophiques qui en sont inspirées. Depuis les *Lettres persanes* (Montesquieu, 1721) au *Supplément au voyage de Bougainville* (Diderot, 1772) en passant par le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (Rousseau, 1755) (pour ne citer que des textes en langue française) jusqu'aux grands inventaires scientifiques, *l'Histoire naturelle (L'Homme)* de Buffon (1749) ou le *Systema naturæ* (en latin) de Linné (1758), la réflexion sur la variété des hommes obsède ce siècle assoiffé de connaissance.

THÉORIE ET DOCTRINE

Vint alors la description/invention des *racés humaines*. C'est-à-dire les diverses sortes d'hommes distingués par leurs «mœurs», comme on disait alors (là où nous dirions

1. Sur ces questions, pour plus de détails, je me permets de renvoyer à Colette GUILLAUMIN (1972), *Idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris-La Haye, Mouton. Sur les caractères spécifiques de l'idéologie raciste, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LIII ; (1980) «The Idea of Race and its Elevation to an Autonomous, Scientific and Legal Status», *Sociological Theories : Race and Colonialism*, Paris, Unesco Press.

aujourd'hui leur « culture ») et leur apparence physique, sans distinction entre les deux camps. Ces descriptions constituaient ce qu'on peut nommer un ensemble *théorique*, à savoir une vue à forme scientifique, un constat descriptif et analytique de la variété humaine. Cet ensemble, cette vue théorique de la diversité humaine est un premier plan, en quelque sorte la base de ce qu'on pourrait appeler une conception du monde « raciale ». Celle qui discerne dans l'humanité des ensembles hétérogènes du point de vue physique et moral (moral étant pris au sens d'ensemble des mœurs). Mais cette vue toute théorique en un premier temps débouche rapidement sur une vue *doctrinale* ou *politique*. Une sorte de deuxième étage où s'élabore un corps de jugements et de prescriptions basés sur le présupposé qu'il existe bien des « races ». Les jugements portent sur la valeur comparée de ces races présumées, enjoignent éventuellement des prescriptions sur la place qu'elles doivent occuper, sur les droits qu'elles peuvent exercer les unes sur les autres, sur les « devoirs » qu'elles ont à remplir, enfin et surtout sur le droit à l'existence, à l'indépendance, au territoire qu'elles peuvent avoir. Cet étage doctrinal est inauguré au cours du XIX^e siècle, initialement par un traité en langue française, l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (Gobineau, 1852-1854). Il y a donc une distinction entre *théorie* et *doctrine*. La théorie se veut et se présente comme une vue scientifique (de description et d'analyse); la doctrine, par contre, se veut jugement sur la marche du monde et l'état des choses et éventuellement projet de société. Sur l'ensemble théorique que constituent les descriptions de l'époque des Lumières se construisait, selon une trajectoire légèrement décalée dans le temps, une forme doctrinale: celle de la théorie raciale de l'histoire. Cette doctrine énonçait d'abord la radicale hétérogénéité des groupes humains dans leur diversité géographique et culturelle, ensuite elle affirmait la permanence de cette hétérogénéité, elle la concevait comme naturelle et essentielle. Non seulement l'inscription des caractères culturels serait-elle physique, rendrait-elle étrangers, par essence, les groupes humains les uns aux autres, mais encore cette hétérogénéité serait définitive et irréductible...

Ce n'est qu'en un second temps qu'on a parlé de hiérarchie entre les groupes. L'énonciation d'une telle hiérarchie est ce par quoi on définit aujourd'hui le racisme, du moins de façon courante. Mais le présupposé que certains groupes seraient inférieurs et d'autres supérieurs n'est pas central à cette idéologie. Ou ne l'est plus. En fait, nul besoin de hiérarchiser là où suffit la proclamation d'une radicale hétérogénéité. La différence de pouvoir matériel entraîne *de fait* une hiérarchie, ce qui dispense de la proclamer ou en fait une tautologie.

LE SYSTÈME DE SIGNIFICATION, OU IDÉOLOGIE

Étrange idée, et tellement répandue, que les êtres humains différents politiquement, moralement, culturellement le seraient par des caractéristiques anatomiques tels que la texture des cheveux, le sexe anatomique, la hauteur du corps, la couleur de la peau, le volume du crâne, les groupes sanguins, etc. (Peu s'en faut que ce puisse être la sensibilité au sel ou au sucre, la taille des pieds, la rapidité de bronzage ou la quantité d'éternuements à la minute...) Ce présupposé socle de l'idéologie raciste, aujourd'hui comme hier, est l'objet des remarques qui suivent. Nous tenterons de faire saisir certains de ses points d'ancrage et la cohérence profonde que présentent dans cette perspective des niveaux du réel social apparemment aussi particuliers que le sont des systèmes juridiques, le mythe populaire de l'homogénéité nationale et un phénomène de société moderne, l'attention portée à *la Différence*, et sa revendication. Bref, c'est à l'examen d'un système de signification que nous nous attachons, celui-là même qui s'exprime encore aujourd'hui dans cette proposition :

C'est dans l'ethnie, dans le sang et l'hérédité que réside la cause de toute chose.²

2. *Horizons européens*, n° 11 (années 1970), cité par René MONZAT (1992), *Enquêtes sur la droite extrême*, Paris, Le Monde-Éditions.

Ceci en nous appuyant sur des discours de diverses sortes. Aussi bien des propos tenus aux comptoirs des cafés, des tracts de groupes à ambition parlementaire, des feuilles politiques à diffusion très restreinte, des propos tenus dans des meetings, des jugements individuels exprimés ou rapportés dans des journaux. Mais aussi des données de fait que nous proposons des textes d'analyse philosophique ou scientifique, tout comme des formes juridiques ou institutionnelles fondées sur la présomption de l'existence de races différentes. En tous cas, aucun texte n'est sollicité au sens où peuvent l'être un questionnaire élaboré par des chercheurs ou une enquête d'opinion.

C'est à partir de ces éléments, d'intention et de conditions d'énonciation et de production diverses, que nous tenterons de rendre sensibles les formes différentes prises par le racisme. L'une relevant de l'idéologie quotidienne, l'autre de la pratique militante et politique et la troisième des institutions étatiques. C'est-à-dire de la forme la plus spontanée (la présomption d'homogénéité du groupe communautaire ou national) à l'expression la plus formalisée de l'idéologie raciste (le système juridique), en passant par un niveau d'élaboration et d'explication politique : l'idée de différence.

I. L'IDENTITÉ NATIONALE ET LE MYTHE DE L'HOMOGENÉITÉ

Nous sommes ici dans le domaine du sens commun. Aussi ne s'agit-il pas là d'une idée formellement explicitée. Fortement sentie, supposée évidente à tous, elle forme la base idéologique des partis populistes et de la plupart des formations politiques conservatrices et réactionnaires. Quelle est-elle ? Le « peuple » serait formé d'une même chair. Laquelle serait en dernière analyse de même nature que sa culture, son histoire, sa mentalité, ses goûts, etc., fondamentalement irréductibles à tout autre. Le discours explicite de l'identité est d'autant plus insaisissable qu'*en même temps* et dans un mouvement unique les particularismes (par exemple le régionalisme) sont une tendance forte du même ensemble idéologique. Ce qui va de toute évidence à l'encontre du présupposé d'homogénéité. Pour prendre l'exemple de la France, les langues, les coutumes, les votes politiques, et les cuisines aussi, se définissent précisément par leur spécificité par rapport à la « France centrale ». Cet objet de fronde et de détestation, source de tous les maux via la centralisation jacobine, est lui aussi insaisissable. (Ce qui pourrait bien être à tout prendre la ville de Paris, la ville la plus détestée du pays.)

La réelle hétérogénéité, d'ailleurs revendiquée, contredit superficiellement la mythique « identité nationale », réaffirmée à chaque moment, obsédante. L'identité se révèle en fait de façon négative. Le mal anti-identitaire par excellence, donc le plus propre à la révéler, est l'*immigration*. Thème vecteur de l'impact de l'extrême droite et du national-populisme récurrent dans la vie politique française, il est actuellement, en ce début de la décennie 1990, au premier plan de la discussion et de la confrontation des partis.

L'ensemble des menaces concrètes que ferait peser l'immigration sur la France dessine par contraste une unité qui serait difficilement cernable en elle-même et une homogénéité tout à fait fantasmagique. Prenons trois exemples de ce mécanisme dont la charge affective est considérable bien que de façon différente, et prenons-les en France.

a) On sait l'importance de *la nourriture*. Elle est l'un des lieux les plus incontestés de l'appartenance culturelle. Par le biais des produits consommés à coup sûr (buveurs de thé, buveurs de bière, buveurs de vin, mangeurs de blé, mangeurs de riz, mangeurs d'ignames, etc., se distinguent certainement), mais aussi pas le biais de la préparation et du mode de consommation de ces aliments (et on entre là dans un domaine de vertigineuse et inépuisable diversité, selon les cultures, certes, mais selon les époques, les classes, les sexes même). La « cuisine française », dont l'existence ne semble pas être mise en doute, lieu de glorieuse homogénéité, est en fait un objet introuvable. Allons au détail : est-ce le cassoulet, est-ce le poulet à la crème, est-ce la choucroute, le civet de lapin ou le boudin frites ? Tous et aucun, car tous plats populaires, certes, mais fortement significatifs d'une région, que dis-je, d'une province déterminée. Le cassoulet est toulousain et la choucroute strasbourgeoise, certainement pas l'inverse. Cette diversité n'échappe à personne. Mais

pourtant la cuisine des immigrés assure le pôle négatif qui permet de poser l'unité tacite de la « cuisine française ». Depuis l'odeur insupportable des sardines grillées par les Portugais (il y a quelque temps un homme politique français de tout premier plan faisait allusion à ces « odeurs » qui rendent les cohabitations irritantes) jusqu'au « mouton qu'on égorge dans la cour » des musulmans d'Afrique du Nord³, les habitudes culinaires des immigrés font l'objet de griefs exprimés vivement⁴. Ces cuisines ne sont pas rejetées pour autant qu'elles se présentent dans la sphère marchande, elles sont menaçantes par contre dans la sphère privée où elles servent de garantie négative en quelque sorte à l'existence d'une cuisine « normale », unifiée, sans odeur, elle (ou délicieuse, évidemment), mais qu'on serait bien en peine de définir avec précision. On peut faire les mêmes remarques sur les pratiques corporelles, les façons de se tenir, de se laver, de se vêtir, les supposées coutumes sexuelles étranges et surtout les maladies sexuelles qui sont un lieu de fixation privilégié de l'« étrangeté »⁵.

b) La *religion*, matière dont le sérieux n'est mis en doute par personne, joue de façon comparable. Aujourd'hui, l'Islam est le contretype d'une supposée homogénéité religieuse française. Une telle homogénéité n'est évidemment pas réelle. Outre que l'Islam est la deuxième religion pratiquée en France, une fraction importante de ses fidèles étant français, les grandes confrontations entre laïcs et catholiques resurgissent régulièrement, et il n'y a pas si longtemps, au début des années 1980, un demi-million de personnes étaient descendues dans la rue lors d'un conflit sur l'enseignement qui est le point d'ancrage majeur de la confrontation. L'antisémitisme des catholiques, qui ne se limite certes pas à ces derniers, a une formulation religieuse. Celle-ci est reprise à l'extrême droite dont l'antisémitisme est constitutif :

Chaque année a lieu la journée de la déportation avec lamentations du grand rabbin⁶.

La mémoire protestante est une mémoire minoritaire dans une nation où cette religion a été longtemps hors la loi et objet d'une répression militaire sanglante et durable il n'y a guère plus de deux siècles. Remarquons qu'au temps où les immigrés venaient pour la plupart d'Europe et étaient majoritairement catholiques, ce qui est *aujourd'hui* considéré comme un facteur d'intégration (« nous sommes de la même religion ») leur était alors reproché comme un facteur d'inadmissibilité, puisqu'en effet il ne s'agissait pas, aux yeux de l'opinion publique, vraiment de la même religion que celle pratiquée en France. Polonais ou Espagnols pratiquaient une religion « fanatique » et pratiquement superstitieuse, comme d'ailleurs les Italiens, lesquels tiraient de leur proximité géographique avec le Vatican des raisons de suspicion supplémentaires. Qu'ils soient les uns et les autres pratiquants ou non pratiquants. Les violences physiques et matérielles auxquelles ils

3. Citation d'une enquête du journal *Le Monde* dans le xx^e arrondissement de Paris, fief traditionnel de la gauche, après le premier succès électoral de J.-M. Le Pen, leader du Front national, remporté dans cette circonscription en mars 1983.

4. Notons que ces frictions, parfois fortes, tendent à s'estomper et à disparaître, le temps comme la conjoncture modifient des appréciations. Mais, fondamentalement, comme l'analyse Véronique de Rudder : « La majorité des conduites dénoncées comme insupportables — bruits, odeurs, nombre et éducation des enfants [...] sont celles qu'avaient, il n'y a pas si longtemps, les travailleurs français récemment urbanisés. Elles ne paraissent antagoniques, aujourd'hui, avec celles des autochtones, que parce que d'autres normes leur ont été progressivement imposées, au terme d'une longue résistance de leur part, pour prix de leur intégration sociale, toujours peu ou prou remise en cause. Ce sont souvent moins les pratiques elles-mêmes que ce qu'elles signifient dans l'histoire sociale des couches ouvrières, qui rendent les différences culturelles insupportables. » Véronique de RUDDER (1987), en collaboration avec Michèle GUILLON, *Autochtones et immigrés en quartier populaire*, Paris, L'Harmattan.

5. Ce qui touche à la sexualité désapprouvée présente la caractéristique fréquente de n'être pas autochtone, de renvoyer à l'« étranger ». Pour mémoire, les préservatifs et l'homosexualité portent souvent, en Europe occidentale, la nationalité voisine. On se rappelle qu'au xvii^e et au xviii^e siècles l'homosexualité était en France « le goût italien » et en Italie « le goût français ». De même, en France les préservatifs se nomment populairement les « capotes anglaises » et passent en Angleterre pour être « françaises ».

6. Cette citation est tirée d'une feuille ronéotypée alors, de faible diffusion. « Chaque année a lieu la journée de la déportation avec lamentations du grand rabbin et pyjamas rayés extirpés de la naphthaline. » *Militant. Revue nationaliste d'action européenne* (milieu des années 1970).

étaient exposés, ratonnades, expulsions étaient les mêmes qu'ont subies et que subissent aujourd'hui les immigrés «non catholiques⁷».

c) *La couleur de la peau*, devenue caractère dominant des perceptions sociales de l'extranéité et plus généralement de l'imputation raciale, joue actuellement un rôle majeur de figure négative dans le présupposé de l'identité/unité nationale, les « blancs » étant par décret non écrit sans couleur. Ceci malgré qu'une proportion non négligeable de Français, notamment des Antilles, soient « noirs » et qu'un très grand nombre soient « bronzés » : on sait qu'en France les humains nés soit au nord, soit au sud de la Méditerranée sont supposés être de couleur de peau différente, précision qui n'est pas inutile. Dans le discours de la droite, ils bénéficient de l'attention et de l'amour spécial dont bénéficient les légitimes pas tout à fait conformes. Il sont l'alibi fréquent des tenants de l'identité nationale pure et dure, ces Français qui le sont sans l'être tout à fait, qu'ils soient d'anciens colonisés — ce que peut indiquer la couleur de leur peau, arbitraire ou factuelle, leur religion, réelle ou supposée, leur nom qui indique l'origine géographique ou linguistique — qu'ils soient des naturalisés ou enfants de naturalisés (mais, de fait, la majorité des Français ont au moins un aïeul qui n'était pas né français), qu'ils soient pratiquants, ou supposés tels, d'une religion non majoritaire. Ainsi en a-t-il été durant la première moitié du XX^e siècle des vaillants tirailleurs sénégalais et d'autres unités de l'armée recrutées « aux colonies », ainsi en est-il aujourd'hui

des musulmans qui sont fiers d'être devenus des gones de chez nous⁸.

Mais hormis ces hommages de l'hypocrisie à la vertu et ces démonstrations de bienveillance paternaliste gratuite, la couleur de la peau joue bien le rôle de contretypage de l'homogénéité du corps (au sens propre) de la nation française :

Il y a trop d'immigrés ! des boules jaunes, des boules noires et des boules arabes [...] il y en a partout⁹.

Et cela peut aller jusqu'à l'éloge de l'endogamie patriarcale, pas très éloignée du schéma structurel de la société méditerranéenne qu'a décrit Germaine Tillion dans *Le Harem et les cousins*. On a ainsi entendu dans la bouche d'un personnage politique :

J'aime mieux mes filles que mes nièces, mes nièces que mes cousines, mes cousines que mes voisines.

On aura remarqué que c'est un homme qui parle, qu'il s'agit de femmes et qu'en une autre occasion ce même homme montrait qu'il savait ce que parler veut dire en ce domaine :

Je ne suis pas le cheval qui amuse la jument en attendant l'étalon, je le fais moi-même¹⁰.

7. Sur l'évolution des conduites envers les immigrés en France, voir Gérard NOIRIEL (1989), *Le Creuset français*, Paris, Le Seuil.

8. Tract électoral du Front national, Lyon, 1987.

9. *Le Monde*, 25 février 1988. Article sur un meeting de J.-M. Le Pen tenu à Versailles, propos rapporté par un assistant.

10. La première citation reproduit un propos tenu par J.-M. Le Pen au meeting de Versailles mentionné ci-dessus. La seconde, du même, a été rapportée sur *France-Culture* le 10 juillet 1984. Dans le registre de la légitime place des femelles humaines, on peut citer également, parmi tant et tant d'autres : « le christianisme et autres juiveries devraient être détruites, l'honneur et les vertus guerrières cultivées, les filles baisées, la racaille éliminée », *La Bretagne réelle*, n° 342, 1973. Cité par René MONZAT, *op. cit.* Ces remarques renvoient crûment au fondement de l'homogénéité identitaire, l'appropriation et l'usage des femmes, objets et vecteurs (mais non « sujets ») de transmission de l'identité, de transmission des propriétés du sujet mâle. Une telle appropriation est à la fois physique dans la reproduction (la production matérielle des êtres humains) et mentale et idéologique dans la production de l'identité communautaire. Voir sur ces questions Paola TABEL (1985), « Fertilité naturelle, reproduction forcée », *L'Arraînement des femmes*, Nicole-Claude Mathieu (éd.), Paris, Cahiers de l'Homme, EHESS ; Danielle JUTEAU-LEE (1983), « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, vol. xv, n° 2.

Il s'agissait bien sûr de tactique électorale...

Le mythe identitaire trouve appui dans la répétition obsessionnelle de la menace que ferait peser l'«immigration» sur la France et les Français. En même temps, une justification *a posteriori* des immigrations antérieures vient conforter et décupler le danger de celles d'aujourd'hui :

La vieille immigration italienne et espagnole a fourni généralement à notre pays une main-d'œuvre de qualité [...] Il en est de même entre les deux guerres pour les migrants polonais [...] Une fois passées les inévitables difficultés d'adaptation ces hommes et ces femmes se sont à peu près toujours parfaitement intégrés à notre communauté nationale, sinon à la première génération, du moins à la seconde. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'il s'agissait de gens de notre sang, les seules différences nous séparant d'eux étant d'ordre culturel et pouvant donc être résorbées par l'éducation reçue. Il n'en va pas de même pour l'immigration extra-européenne, qu'elle soit africaine ou asiatique. La valeur et la dignité de ces populations n'est pas en cause, ce qui l'est ce sont les différences génériques fondamentales qui les séparent de nous¹¹...

II. LE DROIT À LA DIFFÉRENCE

Nous avons à faire dans ce cas à un ensemble de propositions tout à fait conscientes et explicitées. Nous quittons le domaine de l'évidence inquestionnée pour entrer dans celui de l'exposition et de l'argumentation délibérée. De façon tout à fait opposée au présumé d'homogénéité, le droit à la différence semblerait caractériser une société composite que, selon les optiques, on nomme pluri-culturelle, multi-culturelle, plurielle... L'idée de «différence», la revendication du droit à cette «différence», est l'une des catégories politico-idéologiques majeures des années 1970-1980. Initiée, semble-t-il, par des mouvements et tendances progressistes au cours des années 1960, puis adoptée, cooptée plutôt, par les réactionnaires et conservateurs qui en discernaient fort bien les liens avec la défense des particularismes «culturels», nationaux, religieux... son succès médiatique et idéologique n'est certes pas sur le déclin. La réflexion sur ce phénomène est maintenant considérable, et on a noté que d'un champ à l'autre du social, de la gauche à la droite, de l'autogestion à l'autoritarisme, telle que dans les chansons le font le furet et l'amour, passe et repasse l'idée de différence. Elle concerne en premier lieu tous ou presque tous les groupes *minoritaires* des sociétés riches. On entend ici par minoritaires ceux qui «disposent d'un pouvoir moindre ou nul». Les immigrés, les femmes, les homosexuels, les handicapés, les vieillards, les enfants, d'autres groupes encore, selon des problématiques plus ou moins radicales orientées vers les droits spécifiques ou vers la tolérance, revendiquent le droit à la différence dans sa face progressiste. Une telle demande était à l'origine une revendication du droit à *vivre dans la sécurité* et, si possible, dans la dignité : il vaudrait mieux rester en vie qu'être tué, il vaudrait mieux être respecté et toléré qu'être méprisé ou exclu, il vaudrait mieux pouvoir être défendu qu'être à la merci de ceux qui nous entourent, il vaudrait mieux vivre libre qu'être contraint de se cacher. Qui oserait soutenir le contraire ? Revendication progressiste, donc, défendue par les mouvements antiracistes d'abord, puis les organisations internationales et, de façon plus nuancée, par une partie des mouvements de minoritaires eux-mêmes, le thème a été rapidement repris par les partisans des sociétés d'ordre qui n'avaient pas eu l'idée de la formaliser. Car si la formulation idéologique est venue de ce qu'on peut appeler la gauche, la pratique et la mise en forme institutionnelle ou étatique de la différence étaient déjà à l'œuvre, ou l'avaient été. Le système d'apartheid a été l'une, non la seule, des plus rigoureuses applications de la différence, de son maintien et sa mise en œuvre dans les droits, le travail, l'habitat, les conditions de vie, de déplacement, de résidence, d'enseignement... C'est dire que ce qui, pour les progressistes, s'entendait comme la défense des droits et la

11. *Militant* (1978).

recherche du respect des formes culturelles (langue, traditions, pratiques, etc.) des groupes minoritaires s'entendait dans une autre perspective comme la nécessaire *partition* des groupes humains, la différenciation de leurs droits et devoirs et la « complémentarité » de la contrainte des uns et du bénéfice des autres, de la mise au pas des uns et de la liberté des autres. On comprend dans ces conditions que la « différence » ait soulevé un enthousiasme général.

Si les exemples qui suivent ont été recueillis en France également, il rendent compte d'une situation qui n'est en rien particulière à ce pays. Le convent annuel de la loge maçonnique du Droit humain, fondée par la féministe Maria Deraismes, en 1987 encore, s'interroge :

Comment préparer cette société multi-ethnique et multiculturelle de demain où chacun pourrait vivre sa différence au sein d'une même nation ?

Le mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) nommait ses Assises nationales de 1983 :

Vivre ensemble avec nos différences.

Son journal nouvelle formule, lancé en avril 1981, porte le titre *Différences*.

Voilà pour le côté progressiste et antiraciste. Symétriquement, de l'autre côté de l'échiquier idéologique, le Club de l'Horloge parle en 1985, dans son projet de programme *Préférence nationale*, de

la dignité des étrangers qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'assimiler.

Mais c'est pour en « préparer le retour » au pays, car :

[...] entre les Français et l'immigration planétaire qu'ils subissent, il n'y a pas de compatibilité par la culture, par l'histoire, par la religion, par la langue. C'est pourquoi « l'insertion » des immigrés ferait de la France un ensemble multiculturel qui ne pourrait durer dans l'histoire qu'au prix d'un terrible appauvrissement mutuel où les communautés étrangères comme la nation française perdraient peu à peu les valeurs essentielles qui définissent leur caractère propre¹².

En effet, la défense des différences est axée, dans ces tendances, sur le droit des dominants. Il faut

[...] assurer à chaque petit Français la possibilité d'acquérir à l'école non un enseignement multi-culturel qui serait de partout, donc de nulle part, mais les bases fondamentales de la citoyenneté : la maîtrise de la langue, la connaissance de l'histoire et de la géographie nationale¹³.

Ce qui n'empêche nullement les partisans de cette perspective de faire appel aux minoritaires racisés eux-mêmes (ou de le prétendre) pour argumenter en faveur de la discrimination. En juin 1987, le numéro 3 de *J'ai tout compris*, mensuel d'extrême droite, est consacré à l'immigration sous le titre *Immigrés, demain la haine*¹⁴. Il présente pour conforter ses thèses le point de vue d'un jeune écrivain sénégalais (réel ou supposé) sous le titre « un noir voit rouge » et le sous-titre « Vibrant plaidoyer pour le maintien des différences » :

12. *Lettre d'Information* du Club de l'Horloge, 1^{er} trimestre, 1985.

13. *Ibid.*

14. Ce numéro fait suite à un numéro sur la menace du SIDA présentée de façon apocalyptique. L'un et l'autre sont illustrés de photos à caractère terrifiant tirées en version très sombre. Du reste, le titre de cette revue, *J'ai tout compris*, évoque celui d'une autre revue publiée à l'époque de l'État français (1940-1944), *Je suis partout*.

Jadis le «droit à la différence» c'était du tout beau et du tout bon, la panacée de l'antiracisme. Mais tout a changé. Les milieux dits «antiracistes» viennent de s'apercevoir que le thème de la différence heurtait leur assimilationnisme, leur jacobinisme [...] Derrière l'apparence physique (qui n'est pas non plus négligeable, moi j'aime mon physique *black*) se cache le plus important: l'héritage de la mentalité, de la psychologie, de la manière d'être qui font qu'un Noir est — heureusement — profondément différent d'un Blanc, de naissance, de manière irréversible [...] les Africains, les Maghrébins, les Chinois ou les Tamouls sont très conscients non seulement de leur «identité culturelle», ce concept tarte pour intellos fatigués, mais tout simplement de ce qu'ils appellent leur «race». Car eux osent employer ce mot-là. Ils estiment qu'ils ont droit à leur spécificité religieuse, nationale, raciale. [...] Que dirait Mme X si on lui déniait le «droit à la différence» d'être européenne et de race blanche ?

L'explication politique du droit à la différence par ses promoteurs de droite est remarquablement stable, qu'elle prenne une forme religieuse ou nazie. Qu'on lise ce jugement sur l'apartheid avancé en 1960 :

Le seul moyen d'obéir à la Loi divine est de laisser chaque nation exprimer sa propre identité dans le cadre du développement séparé, puisque chaque nation représente une entité spécifique résultant d'un ordre précis de Dieu qui a programmé sa structure interne particulière¹⁵

jugement qui trouve un écho en 1980 dans cette déclaration de FANE, groupe national-socialiste français :

Notre racisme c'est le respect des races, le respect des autres [...] en tant que nationaux-socialistes nous recherchons [...] la bonne entente des races se fondant sur le rejet absolu de tout métissage, et le principe du développement séparé¹⁶.

III. LES INSTITUTIONS RACIALES DE L'ÉTAT

L'inscription juridique de la «race» dans le système des Lois de l'État est une particularité de notre siècle. Certainement pas la violence, ni la brutalité de la domination, ni les exactions, qui sont probablement «immémoriales», l'âge d'or ne passe pas pour autre chose qu'un mythe ou un souhait et les croyants en des sociétés qui, ailleurs ou autrefois, seraient «égalitaires» (sans État), sans domination de sexe, font sans doute preuve de plus d'espoir que de réalisme. On parle ici de la formalisation juridique. À savoir de l'élévation d'un caractère *somatique*, ou d'un supposé caractère, à l'état de catégorie de classification légale, de catégorie fondatrice du droit ou du non-droit. Plusieurs États ont procédé à la mise en place de dispositions de ce type. L'État français autoritaire et réactionnaire qui a gouverné la France entre 1940 et 1944 a promulgué des lois raciales dès octobre 1940, faisant des juifs une catégorie spécifique, et a procédé à la dénaturalisation des citoyens de nationalité française qui l'étaient par acquisition depuis une date déterminée. Le régime d'apartheid de la République sud-africaine mis en place légalement dans les années 1945-1947 est aujourd'hui progressivement démantelé, du moins en ce qui concerne ses formes juridiques (ce qui n'est nullement le système dans son entier). L'État nazi a introduit la «race» dans la loi par un corps de dispositions dont les premières remontent à son arrivée au pouvoir en 1933. Mais dès avant, en 1931, l'une des structures du parti nazi (Parti national-socialiste des travailleurs allemands), la SS, possède un Bureau racial qui délivre des autorisations de mariage de ses membres uniquement et exclusivement attribuées et refusées selon des critères de race et de santé héréditaire.

15. Dr TREUERNICHT, *Die Kerkbode*. Cité par B. CHENU (1987), «L'apartheid comme théologie», *Lumière et Vie*, n° 181.

16. Cité par P. A. TAGUIEFF (1988), *La Force du préjugé*, Paris, La Découverte, p. 335.

La «race» entre dans la loi par deux voies : l'emploi et le mariage ou les rapports sexuels. En 1933, la *Loi sur la rénovation du corps des fonctionnaires* prescrit le licenciement de tous les fonctionnaires ou employés de l'État juifs et demi-juifs. En 1935, la *Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand* ordonne :

1. Les mariages entre des Juifs et des citoyens de sang allemand ou apparenté sont interdits...
2. Les relations sexuelles extra-conjugales entre des Juifs et des citoyens de sang allemand ou apparenté sont interdites.

Ces relations sont nommées alors *Rassenschande*, c'est à dire «infamies raciales». En 1937, la stérilisation des enfants allemands de couleur est décidée et applicable après expertise d'anthropologues raciaux¹⁷. On sait que ces lois étaient l'un des instruments d'un projet racial qui planifiait l'extermination des Juifs, des Tsiganes, des «anormaux» en même temps que la construction systématique et parallèle d'une race aryenne selon la perspective définie par Walther Darré, ministre dès 1933 :

La sélection animale [...] se rapproche, par son objet même, de la doctrine de l'hérédité appliquée à la race humaine, en particulier pour tout ce qui concerne la nécessité de reconstruire notre peuple selon les lois de la sélection¹⁸.

Hannah Arendt décrit ainsi l'État racial¹⁹ :

La réorganisation des SS par Himmler consista à trouver une méthode très simple de «résoudre le problème de sang par l'action», c'est-à-dire de sélectionner les membres de l'élite d'après la «qualité de leur sang» et de les préparer à «mener une lutte raciale impitoyable» contre quiconque ne pouvait faire remonter son ascendance «aryenne» au-delà de 1750, ou mesurait moins de 1,72 m («Je sais que les gens qui ont atteint une certaine taille doivent avoir le sang requis dans une certaine mesure») ou n'avait pas les yeux bleus ou les cheveux blonds. L'importance de ce racisme en action était que l'organisation devenait indépendante de presque tous les enseignements concrets d'une «science» raciale quelle qu'elle fût, indépendante aussi de l'antisémitisme dans la mesure où il s'agissait d'une doctrine spécifique concernant la nature et le rôle des Juifs et dont l'utilité aurait disparu avec leur extermination. Le racisme était à l'abri et indépendant du scientisme de la propagande une fois qu'une élite avait été sélectionnée par une «commission raciale» et placée sous l'autorité d'une «législation du mariage» spéciale tandis qu'à l'autre extrémité et sous la juridiction de cette «élite raciale», il existait des camps de concentration pour mieux démontrer «les lois de l'hérédité et de la race»²⁰.

Le système de signification, l'idéologie, ancré dans l'acceptation et la recréation de l'idée de race, présente des niveaux d'actualisation distincts. Unique dans son ancrage, on peut discerner dans le processus qui gouverne cette forme idéologique trois couches (ou étapes) successives de mise en œuvre. 1. Une perception populaire, plus ou moins explicite, des phénomènes sociaux. Elle peut être assez largement inconsciente. En quelque sorte le niveau du «*c'est*», c'est ainsi que sont les choses. C'est ce qu'exprime la proposi-

17. Une chronologie détaillée de ce processus est établie par Benno MÜELLER-HILL (1984), *Tödliche Wissenschaft*, Rowolt. Traduit en français sous le titre *Science nazie. Science de mort, l'extermination des Juifs, des Tziganes et des malades mentaux*, Paris, Odile Jacob, 1989.

18. Walther DARRÉ (1939), *Neuadel aus Blut und Boden*, J. F. Lehmann, traduit en français sous le titre *La Race, nouvelle noblesse du sang et du sol*, Paris, Sorlot, 1939 (p. 183).

19. Les citations entre guillemets sont de Himmler.

20. Hannah ARENDT (1951), *The Origins of Totalitarianism*. Traduit en français sous le titre *Le Système totalitaire*, Paris, Le Seuil, 1972, pp. 114-115.

tion : « La communauté nationale est homogène, physiquement, c'est un fait. » 2. Le « démontage » scientifique — ou de type scientifique — qui tente d'établir une chaîne causale dans ces mêmes phénomènes et procède donc à une séparation et une identification des éléments en cause. Ce niveau serait celui du « *parce que* ». Nous avons vu l'exemple qui veut que les cultures particulières, spécifiques des groupes humains démontrent leur hétérogénéité physique. 3. L'étage, enfin, de la doctrine politique, dont le but est de disposer de l'État (et qui parfois y parvient). Elle prescrit la conduite qui dit découler de la « connaissance » des faits. Ce serait le niveau du « *donc...* ». Dans le cas de l'idéologie raciste la proposition doctrinale revient à dire que l'ordre doit régner, conforme à des divisions qui seraient naturelles, que les sociétés doivent conserver, développer et finalement parfaire.

Même si chacun de ces niveaux peut être envisagé de façon autonome, l'ensemble est cohérent. Surtout, cette cohérence est hiérarchique au sens logique du terme, en ce sens que chaque niveau implique le précédent et repose sur lui, n'est possible que par lui. Mais les premiers peuvent exister indépendamment de celui qui les suit.

Colette GUILLAUMIN
Centre national de la recherche scientifique
19, rue des Deux-Ponts
75004 Paris, France

RÉSUMÉ

Cet article se propose de montrer qu'une forme idéologique, c'est-à-dire une vision du monde ancrée dans la matérialité des rapports de fait et orientée vers une pratique concrète (en ce qui nous concerne l'*idéologie raciste*), peut être abordée à trois niveaux de la réalité sociale. 1) Celui, banal, de l'*évidence*, infra-conscient. En tout cas inquestionné. 2) Celui, socialement plus large, de l'*explicite*. Interprétation du réel, il est exprimé dans un discours articulé et clair. 3) Enfin, celui où le projet, clairement *politique*, vise à la disposition de l'État, et en en disposant, l'organise en vue d'une radicale séparation entre les humains.

SUMMARY

This paper sets out to demonstrate that an ideological form, that is, a vision of the world anchored in the materiality of de facto relationships and oriented toward concrete practices (in this case, *racist ideology*) can be approached from three levels of social reality 1) The banal level of the evidence, infra-conscious, or, in any case, unquestioned. 2) The socially broader level of the *explicit*. As interpretation of reality, it is expressed in articulated and clear discourse. 3) Finally, the level at which the obviously political project aims at putting the state at its disposal, and in so doing, organizes it so as to bring about a radical separation between humans.

RESUMEN

Este artículo se propone mostrar que una forma ideológica, o sea, una visión del mundo aferrada a la materialidad de las relaciones de hecho y orientada hacia una práctica concreta, (en lo que nos concierne *la ideología racista*), puede ser abordada desde tres niveles de la realidad social. 1) Aquel, banal, de la *evidencia*, infra-consciente. En todo caso no cuestionable. 2) Aquel, socialmente más amplio, *lo explícito*. Interpretación de lo real, que se expresa en un discurso articulado y claro. 3) Por último, aquel en el cual un proyecto claramente político tiende a ser tomado por el Estado, quien, al poseerlo, lo organiza en vista de una separación radical entre los seres humanos.